

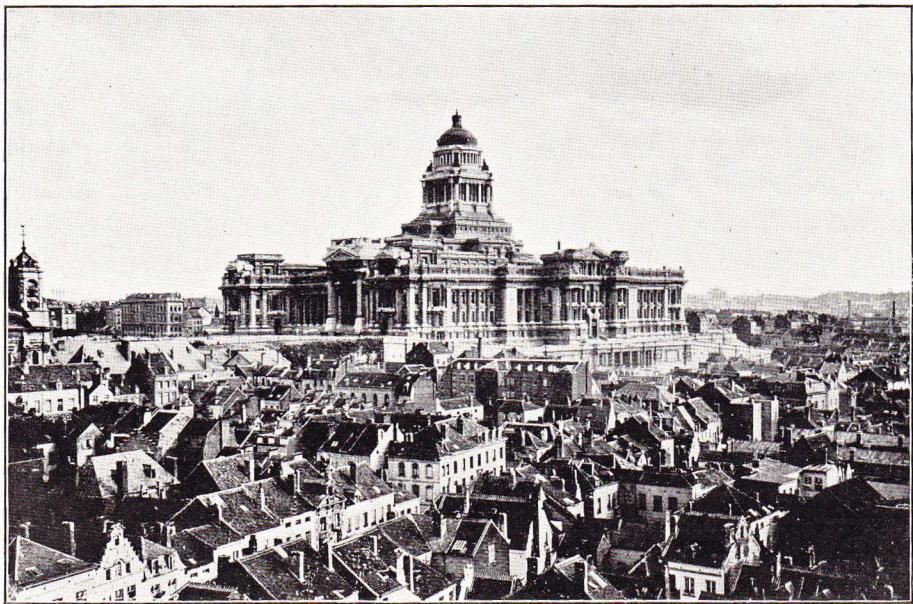


Photo Neurdein.

Le Palais de Justice.

CHAPITRE XII

LE PALAIS DE JUSTICE

Tout en cheminant, nous voici arrivés au Palais de Justice, dont, chose d'apparence quelque peu paradoxale, l'éloignement laissait à peine deviner le caractère majestueux.

C'est qu'en effet, par la percée de la rue de la Régence, la haute coupole ne suffit pas à faire valoir la valeur de l'ensemble, frappant surtout par son développement en largeur. Le plan primitif ne comportait qu'un étage de colonnes ; l'architecte crut devoir, par la suite, donner plus d'élévation au stylobate et à l'étage unique. L'assise nouvelle, remarquable en elle-même, fait contraster l'étendue de la base avec l'élancement du sommet.

De là, pour l'homme de goût, un soulagement à s'abandonner à l'impression, en réalité saisissante, éprouvée quand, à moindre distance, les assises supérieures se confondent avec le relief de la façade. L'œil peut alors embrasser à l'aise l'ampleur d'une conception qui n'est pas seule-

ment la plus vaste, mais encore une des plus grandioses qui soient. C'est l'avis des juges les plus rigoureux et les plus compétents ; nous ne pouvons que nous y rallier.

On l'a dit et redit, le souvenir des temples babyloniens paraît avoir



Photo Neurdein.

L'escalier du Palais de Justice.

hanté l'architecte Jos Poelaert (1817-1879). N'est-ce pas plutôt des édifices tout en terrasses des Indes et de l'Hindoustan qu'il s'est inspiré ? Quoi qu'il en soit, le maître a fait œuvre d'artiste, montrant plus de souci encore de l'effet à produire que des exigences pratiques de sa construction. De celle-ci, chose connue, un cinquième à peine est affecté aux services de la justice.

Reconnaissons-le, tel devait être son rôle. Occupant un des plateaux les plus élevés de la capitale, profilant ses assises sur un vaste et merveilleux horizon, le Palais de Justice constitue, dans l'acception la plus absolue du mot, un ensemble monumental. Et c'est pour la Belgique un titre réel d'honneur d'avoir su s'imposer les sacrifices nécessaires pour arriver à la réalisation d'un ensemble digne d'être comparé aux plus fameux de toutes les époques et de tous les pays.

Le coût global du Palais de Justice a été d'environ quarante-cinq millions de francs, somme pas excessive, eu égard à l'immensité de l'œuvre accomplie. D'une superficie de près de 27.000 mètres carrés — 3.400 mètres de plus que la basilique de Saint-Pierre, à Rome — entièrement rectiligne, il avait été conçu dès l'année 1862 et n'est pas sans trahir l'influence du courant néo-grec, dont le Paris d'alors fournit de multiples exemples.

L'architecte du Palais de Justice a tiré de ces principes un excellent parti, spécialement sous le rapport de l'effet réalisé. L'ordre dorique de la grande colonnade nord se rehausse d'une richesse à peine prévue et le porche d'entrée, de 17^m, 50 d'ouverture et de 39 mètres de haut (!) relié aux pavillons d'angle somptueux donne à la façade un caractère qui ne porte point atteinte à sa sévérité.

Le plan général de l'édifice, est un parallélogramme de 180 mètres sur 160, avec deux pavillons en saillie de 25 mètres, à la façade principale. Disons, en passant, que la façade du palais Royal de Madrid, la plus vaste de l'Europe, mesure 132 mètres.

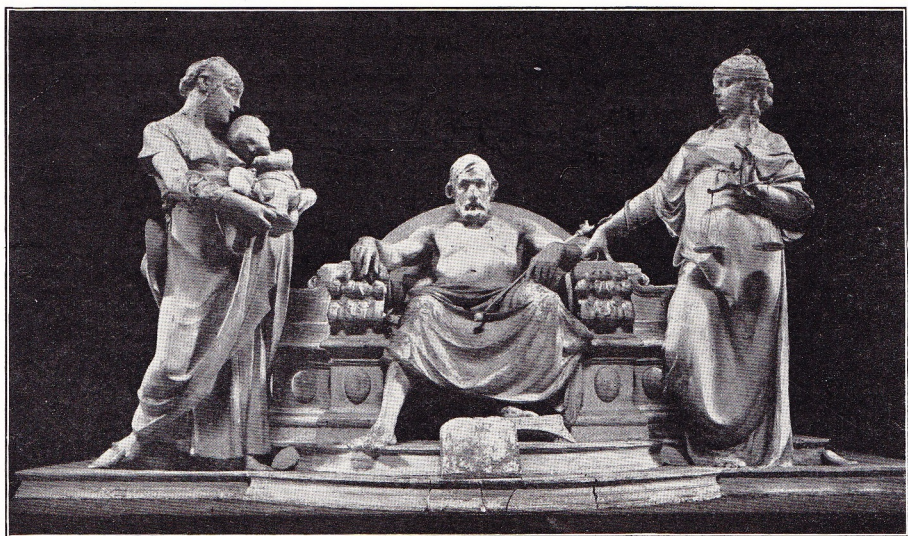
L'emplacement, en dépit d'incontestables avantages, ne laissait pas de mettre l'architecte en présence de difficultés énormes créées par l'extrême différence des niveaux. Alors que l'entrée, vers la rue aux Laines, est à 8^m, 10 en contre-bas du portique principal, l'entrée postérieure à 20^m, 60, l'entrée occidentale arrive à 30^m, 50 !

Les diverses façades ont, de ce fait, une différence d'aspect assez tranchée. L'ordre dorique règne dans la façade principale ; aux façades latérales il se marie à l'ionique et au corinthien. La façade occidentale, la plus importante après la façade nord, domine les environs de toute sa hauteur. Tandis que, vers la rue de la Régence, le Palais de Justice est à étage unique, il en a jusqu'à trois vers la rue des Minimes.

Environné de terrasses, d'où la vue porte sur un horizon étendu, le Palais se relie par des rampes ou des escaliers aux rues avoisinantes, quartier peu fait pour charmer le promeneur et où grouille une population aussi dense que celle environnant le Tibre, à Rome.

Le péristyle, profond de 20 mètres, se raccorde par deux escaliers de marbre au premier étage du Palais. Au bas de chacun de ces beaux ensembles se trouvent les statues colossales de Démosthène et de Lycurgue, de Cicéron et d'Ulpien. La façade méridionale est pourvue d'une colonnade ionique, formant loggia, et se termine par deux avant-corps de sept fenêtres. Il y a, de ce côté, trois étages.

Le dôme couronnant l'édifice, a plus de 100 mètres d'élévation. Il se compose d'un stylobate, d'une série de gradins ayant ensemble 9 mètres de haut; de deux rangs de piliers et de colonnes superposées



La Justice par J. Dillens. Groupe décorant le Palais de Justice.

atteignant, avec l'entablement, une hauteur de 27 mètres. On ne retrouve que partiellement ici l'ampleur de style des parties basses de la construction. L'architecte décéda au cours de l'exécution de son œuvre, en 1879. L'inauguration eut lieu en 1883.

A la base de la coupole sont assises quatre statues de bronze, hautes de 6 mètres. La *Force* et la *Justice*, la *Clémence royale* et la *Loi*. Elles ont pour auteurs les statuaires T. Vinçotte, Desenfans, De Tombay et Dutrieux.

Intérieurement, le Palais de Justice est, sous le rapport de la décoration, d'une austérité qui surprend. On en a, semble-t-il, voulu bannir la sculpture, à l'exception des quatre statues déjà mentionnées et des bustes de quelques illustrations du barreau belge, enfin d'un beau groupe

de la *Justice*, par Jul. Dillens, déposé un premier étage. La peinture en est, pour le moment, totalement exclue.

La salle des Pas-Perdus occupe tout le centre de la construction. Remarquable par sa grande superficie: 3.600 mètres carrés, autant que par sa hauteur, 97^m,50, l'immensité de ce vaisseau est saisissante. Par rapport à la surface, la hauteur paraît excessive. Il y a là, pourrait-on dire, comme un rêve imparfaitement réalisé.

De la salle des Pas-Perdus, un escalier de 172 marches descend vers la rue des Minimes. C'est une des parties les plus impressionnantes de l'œuvre. Relativement, peu de personnes la connaissent. Chose au reste explicable, le public se sert peu de cette issue vers un quartier que ne recherchent point d'ordinaire ceux qui n'y sont expressément conviés. La vue dont on jouit de la terrasse du Palais, dans la direction du sud-ouest, a de quoi impressionner les plus indifférents.

Les Villes d'Art Célèbres

HENRI HYMANS

Bruxelles

H. LAURENS, ÉDITEUR

Les Villes d'Art célèbres

BRUXELLES

PAR

HENRI HYMANS

CONSERVATEUR HONORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE

Ouvrage orné de 139 gravures

PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD, H. LAURENS, ÉDITEUR

6, RUE DE TOURNON, 6

1910

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays